

Mayotte, le 18 juin 2014

Monsieur Nicolas Hulot
Envoyé spécial du Président de la République pour la
protection de la planète

Objet : Lettre ouverte pour un soutien à la biodiversité mahoraise en péril

Monsieur Nicolas Hulot,

Dans le cadre de votre mission d'envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète et de vos prochaines visites sur les îles de Nouvelle Calédonie et de la Réunion, nous souhaitons retenir votre attention sur la situation critique de la biodiversité de l'île de Mayotte, département d'Outre-mer depuis le 31 mars 2011 et région ultrapériphérique européenne depuis janvier 2014.

Mayotte dispose d'un patrimoine naturel d'exception, terrestre comme marin. La principale originalité de Mayotte vient de son vaste lagon de plus de 1100 km², structuré par 270 km² de récifs coralliens. Les conditions hydrodynamiques du lagon permettent le développement de milieux originaux comme les mangroves et les herbiers marins et l'accueil d'espèces emblématiques comme les mammifères marins (24 espèces dont la balcine à bosse qui s'y reproduit tous les ans ainsi qu'une population de Dugong de moins de 10 individus), les tortues marines, les raies mantas et plus de 750 espèces de poissons marins.

Les milieux naturels terrestres sont tout aussi exceptionnels même s'ils restent encore méconnus et fortement menacés. Les forêts naturelles tropicales couvrent maintenant moins de 3% du territoire⁹ mais accueillent encore une biodiversité exceptionnelle constituée de 750 espèces végétales indigènes (soit 181 espèces natives pour 100 km² contre 34 espèces natives pour 100 km² à la Réunion) dont 48 espèces strictement endémiques de Mayotte (soit 7 % de la flore native), 74 espèces endémiques des Comores (soit 11 %). Les chiffres pour la faune terrestre sont tout aussi évocateurs de la richesse de Mayotte : sur les 98 espèces de mollusques terrestres, 49 sont endémiques, et sur les 18 espèces de reptiles, 7 sont endémiques de Mayotte. Les sauterelles et grillons présentent un taux d'endémicité de 80%, 3 oiseaux sont endémiques stricts de l'île tandis que le territoire accueille 2 mammifères emblématiques que sont le maki brun et la roussette.

Le patrimoine naturel de Mayotte est particulièrement vulnérable en raison de l'insularité du territoire. Cette caractéristique, à l'origine de la présence de nombreuses espèces endémiques, confère au territoire une sensibilité forte aux menaces (pollutions, dégradation et destruction d'habitats, espèces exotiques envahissantes, impacts du changement climatique). Or la densité de population (570 hab/km² contre 112 en métropole) et la multiplication par 3 de la population en moins de 17 ans pour atteindre 212 645 habitants en 2012 entraînent une pression sur les milieux naturels qui impactera à court, moyen et long terme la société et l'économie mahoraise.

Les activités humaines, qu'elles soient réalisées dans un cadre légal ou non (aménagements, agriculture, pêche, charbonnage, braconnage sur les tortues marines et les oiseaux) modifient ces milieux et leurs espèces de manière irréversible : érosion des sols, déforestation, destruction des zones humides, pollution des eaux et des sols, disparition d'espèces endémiques.

Les enjeux de la biodiversité mahoraise sont encore mal connus au niveau local mais également national et européen. Les moyens disponibles pour sa protection, sa restauration mais aussi sa valorisation sont largement insuffisants malgré des progrès notables avec la création récente d'un parc naturel marin.

Les moyens financiers pour la biodiversité, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens ne sont pas à la hauteur des enjeux sans compter que l'absence de préfinancement dans le cadre des fonds européens empêchera leur accès aux associations de protection de la nature locales. Les grands opérateurs nationaux de la biodiversité ne sont pas représentés sur le territoire¹⁰ en dehors de l'arrivée récente du Comité français de l'UICN. Certains établissements publics présents sont en sous effectifs avec par exemple un unique agent pour représenter l'ONEMA et l'ONCFS alors qu'on recense déjà pour cette année 2014 plus de 118 actes de braconnage sur les tortues vertes. Les agences de l'Etat, telle que l'AFD qui dispose de compétences fortes dans ce domaine, n'ont pas les outils adaptés pour intervenir efficacement en faveur de la biodiversité dans les DOM à l'image du FFEM réservé exclusivement aux pays étrangers. Par ailleurs, l'île accueille une seule aire protégée de protection forte (143 ha), la Réserve Naturelle Nationale de Pilot Mbouzi. Enfin, la coopération régionale en matière sociale et d'environnement est quasi-inexistante alors que le développement socio-économique et la préservation des ressources naturelles dans l'archipel des Comores paraissent indispensables pour limiter l'immigration clandestine, cause de pressions supplémentaires sur les milieux naturels de Mayotte.

Nous souhaiterions que dans le cadre de votre mission, vous vous fassiez l'ambassadeur de la protection de la biodiversité mahoraise en sollicitant les acteurs publics et notamment auprès des plus hautes autorités une mobilisation exceptionnelle pour renforcer les capacités des acteurs du territoire de Mayotte, en particulier des associations environnementales locales et nationales, en matière de moyens humains, techniques et financiers.

Nous sommes conscients que cette lettre ouverte arrive tardivement pour inclure Mayotte lors de votre visite très prochaine dans l'Océan Indien mais nous serions très heureux de vous recevoir sur cette île française si originale et accueillante à cette occasion ou lors de la visite fin juillet du Président de la République.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Hulot, l'expression de nos salutations distinguées.

Les associations environnementales de Mayotte

Par ordre alphabétique :

Association Acoua Tani Madiou (ATM)
Association pour le Développement Durable de Passamainty (ADEDUPASS)
Association Doujani Sada (ADS)
Association Hapandzo pour la Protection de l'Environnement (AHPE)
Association Eil de Saziley de Mtsamoudou
Association Oulanga Na Nyamba
Association Papa club
Association pour la Protection de l'Environnement de Boueni (APEB)
Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM)
Fédération Mahoraise des Associations Environnementales (FMAE)
Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux de Mayotte (GEPOMAY)
Mayotte Nature Environnement (MNE)
Megaptera
Naturalistes de Mayotte